



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 20 mai 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

250, rue de Singapour (lot 6 385 777)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser trois (3) enseignes au lieu d'un maximum de deux (2) enseignes autorisées par terrain ou usage, tel qu'exigé à l'article 3.6.6.3 du *Règlement de zonage n° 480-85* dans les zones de commerce, publique et d'industrie.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 2 mai 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca